



## Héritage : partage entre enfants

Par **evyne45**, le **28/08/2012** à **12:55**

Bonjour,

les sommes attribuées à un ou deux des enfants par le parent vivant peuvent-elles être réclamées (en proportion) après le décès de celui-ci par les autres enfants héritiers.

Le cas est que quelqu'uns des enfants aident lors du vivant et d'autres pas.

Lors du décès du parent, les enfants verront tous sur le compte bancaire du défunt que l'un a déjà eu de l'argent et peuvent-ils revendiquer leur part sur ces sommes ?

La raison est quand même que l'enfant favorisé aide et soutient le parent malade et que l'argent lui est alloué en compensation de son aide et lui en donne les moyens.

De plus, c'est du vivant du parent.

MERCI POUR VOTRE REPONSE